

# Conférence générale

**GC(56)/RES/5**

Septembre 2012

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Cinquante-sixième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour  
(GC(56)/19)

# Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2013

**Résolution adoptée le 20 septembre 2012, à la septième séance plénière**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2013<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et continues de l'Agence en 2013, d'ouvrir des crédits d'un montant de 337 933 305 euros, sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 105 440
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 112 776
3. Sûreté et sécurité nucléaires	34 434 484
4. Vérification nucléaire	130 629 019
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 517 489
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 717 070
Total partiel, programmes sectoriels	<hr/> 335 516 278
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<hr/> 2 417 027
TOTAL	<hr/> <hr/> 337 933 305

---

<sup>1</sup> Voir le document GC(56)/4.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
- d'autres recettes diverses de 842 000 € (soit 802 000 € plus 40 000 \$),

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 334 674 278 € (270 360 635 € plus 64 313 643 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(56)/RES/8;

3. Décide pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2013, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 340 952 euros, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	–
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	–
3. Sûreté et sécurité nucléaires	–
4. Vérification nucléaire	1 682 710
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658 242
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	–
TOTAL	<u>8 340 952</u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 340 952 € (8 340 952 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(56)/RES/8; et

5. Autorise le Directeur général :

- a) à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2013, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2013 ; et
- b) à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>3</sup> Voir la note 2/.

**APPENDICE****A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2013**

## FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 681 581	+	( 7 423 859	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 704 985	+	( 7 407 791	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	26 928 769	+	( 7 505 715	/R)
4. Vérification nucléaire	103 971 232	+	( 26 657 787	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	64 930 425	+	( 11 587 064	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 945 643	+	( 3 771 427	/R)
	<hr/>		<hr/>	
Total partiel, programmes sectoriels	271 162 635	+	( 64 353 643	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 772 309	+	( 644 718	/R)
	<hr/>		<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>272 934 944</b>	<b>+</b>	<b>( 64 998 361</b>	<b>/R)</b>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2013.

## APPENDICE

### A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2013

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		US\$
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	( - /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	+	( - /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	( - /R)
4. Vérification nucléaire	1 682 710	+	( - /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658 242	+	( - /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+	( - /R)
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	<u>8 340 952</u>	+	<u>( - /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2013.